

COMMISSION ELECTORALE**Composition pour 2017 et 2018¹**

<u>Président de la Commission :</u>	Aurélien Vandeburie	1 ^{er} suppl. : Anne-Emmanuelle Bourgaux 2 ^e suppl. : Jean-François Neuray
<u>Corps académique :</u>	Jean-Benoît Pilet	1 ^{er} suppl. : Luca Tomini 2 ^e suppl. : Camille Bedock
	-	1 ^{er} suppl. : 2 ^e suppl. : Xavier De Deken
<u>Corps scientifique :</u>	Benjamin Wacquier	1 ^{er} suppl. : Valérie Voorluijs 2 ^e suppl. :
<u>Représentant des étudiants:</u>	-	1 ^{er} suppl. : 2 ^e suppl. :

Représentants supplémentaires des étudiants

-
-
-
-

<u>Représentant du PATGS - ULB :</u>	Elizabeth Olivares	1 ^{er} suppl. : Philippe Santini 2 ^e suppl. : Isabelle Toussaint
<u>Représentant du PATGS - Erasme :</u>	-	1 ^{ère} suppl. : 2 ^e suppl. :

Commission consultative :

Deux juristes sont adjoints à la Commission électorale pour en constituer la Commission consultative en matière électorale.

- Jérôme Sohier
- Anne-Emmanuelle Bourgaux

Article 51 du Règlement électoral :

Les membres effectifs et les membres suppléants de la Commission électorale ne peuvent être membres, effectifs ou suppléants, de l'Assemblée plénière de l'Université, d'une Commission du personnel ou de la Commission administrative, candidats à une fonction élective au sein de cette Assemblée ou d'une de ces Commissions. Ils ne peuvent pas plus être membres effectifs ou suppléants des bureaux électoraux ou de dépouillement.

¹ Conseil d'administration du 16 janvier 2017